

UNION EUROPÉENNE



Comité des régions

ECOS-IV-010

**8^e réunion de la commission de la politique économique et sociale
30 mars 2007**

**DOCUMENT DE DISCUSSION
de la commission de la politique économique et sociale**

**FACTEURS DE SUCCÈS POUR ANTICIPER ET ACCOMPAGNER
LES RESTRUCTURATIONS DANS LES VILLES ET LES RÉGIONS**

Rapporteur: **M. Witold KROCHMAL (Pologne, UEN-AE)**,
bourgmestre de la ville et commune de Wołów
et vice-président de l'Union des petites villes polonaises

Le présent document sera examiné lors de la réunion de la **commission de la politique économique et sociale** qui se tiendra le **30 mars 2007 de 10 heures 30 à 16 heures 30**.

DOCUMENT TRANSMIS POUR TRADUCTION: le 2 mars 2007.

I. RECOMMANDATIONS POLITIQUES

LE COMITÉ DES RÉGIONS

Le document de travail constitue la base du débat sur le thème de "*la restructuration dans les villes et dans les régions*" qui aura lieu le 30 mars 2007, dans le cadre de la huitième réunion de la commission de la politique économique et sociale (ECOS). Les résultats de la discussion seront repris dans le projet d'avis qui sera élaboré par le rapporteur et qui sera présenté les 28 et 29 juin, lors des travaux de la commission ECOS en Italie.

1. Les processus de restructuration dans les villes et dans les régions de l'Union européenne constituent des évolutions indispensables pour le fonctionnement des collectivités, tant à l'échelon régional qu'au niveau municipal local.

Les facteurs principaux qui contraignent les pouvoirs locaux, régionaux ou nationaux à engager des processus de restructuration sont les suivants:

- le développement du marché intérieur de l'UE;
 - l'extension du phénomène de la mondialisation;
 - l'ouverture des économies mondiales au commerce international;
 - l'introduction de nouvelles technologies novatrices;
 - le renforcement des normes dans le domaine de la protection de l'environnement;
 - les modifications de la demande des consommateurs.
2. Les processus de restructuration peuvent être menés à différents niveaux et dans différents domaines:
 - au niveau intersectoriel;
 - au niveau sectoriel;
 - au niveau de l'entreprise.
 3. Ils peuvent concerner des domaines relevant des travailleurs ou de l'économie. Compte tenu du rythme des mutations économiques et sociales en cours, qui les rendent indispensables les processus de restructuration, ils se présentent souvent sous la forme d'opérations urgentes et inéluctables qui visent à adapter les entreprises aux exigences d'une économie mondialisée et d'un marché de la consommation qui est en cours de mutation.
 4. Quel est l'aspect que devrait prendre un modèle européen moderne de processus de restructuration?

Pour faire bref, on peut dire qu'il devrait être très souple et efficace. Il conviendra d'en atténuer les effets les plus dommageables, tant pour chaque individu en particulier que pour les communautés locales ou régionales dans leur ensemble.

5. Ces affirmations générales ont leur pertinence, dans la mesure où l'Union européenne, étant composée de 27 États membres qui se trouvent à des niveaux différents du point de vue du développement de leur économie et des technologies nouvelles, de l'innovation et de la recherche technologique, se doit d'adapter l'architecture du processus de restructuration en fonction de chaque pays, région ou ville qu'il concerne.
6. Si l'on veut que les processus de restructuration se déroulent comme il se doit, il est indispensable d'analyser ceux qui ont eu lieu à des époques antérieures dans les États de l'UE des Quinze et ont été couronnés de succès. Aujourd'hui ces régions et ces villes poursuivent aussi très souvent sur leur territoire d'autres actions de restructuration, même si c'est désormais à un niveau différent qu'elles le font.
 - Si l'on prend l'exemple d'une des régions des anciens Quinze, on constate qu'entre la fin des années 1990 et 2005, la production industrielle destinée à l'exportation a reculé de 54%, et la production totale de 36%. Le taux d'emploi entre-temps a fléchi de plus de 20%. Les licenciements massifs pratiqués à très grande échelle, notamment dans l'industrie électronique, ont accablé le marché régional du travail de cette région. La délocalisation de la production vers d'autres pays du globe, dont de nouveaux États membres de l'Union européenne, a constitué l'une des principales causes de ces mutations. Cependant, les initiatives des pouvoirs locaux, qui ont pris appui sur le partenariat public-privé et l'accroissement fulgurant de l'emploi dans le secteur des services compensent les pertes dues au recul de la production. Actuellement, cette région enregistre un des taux d'emploi les plus élevés de l'Union européenne et le chômage y a atteint son niveau le plus bas des trente dernières années. Son économie tire elle aussi profit du phénomène de la mondialisation, entre autres dans le secteur bancaire, et sa position par rapport à ses concurrentes s'en trouve encore renforcée. Une des principaux facteurs de succès qui sont allégués en ce qui la concerne réside dans la coopération du secteur public et privé, dans le cadre de programmes qui ont été élaborés spécifiquement en vue de cet objectif.
 - Il convient de faire remarquer qu'une partie des emplois a été délocalisée vers des États de l'Union européenne qui y ont adhéré en 2004. Dans les sites vers lesquels ce transfert s'est effectué, ils sont perçus comme un élément positif des processus de mutation économique qui y sont en cours. Comme on le voit, les mécanismes de restructuration à l'œuvre dans les régions et les villes de différents pays peuvent constituer des développements qui se recoupent et il arrive que leurs effets négatifs dans une partie de ces zones se muent en facteurs positifs dans d'autres.
7. Il en résulte qu'il est indispensable de créer sur le territoire de toute l'Union européenne des systèmes qui suivent les processus de restructuration et englobent, suivant une segmentation par entité géographique ou par matière, les partenaires sociaux, les entreprises et les communautés locales. Ces dispositifs devraient s'atteler à étudier les mutations socioéconomiques à l'échelon

national, régional et local, en tenant compte des zones rurales, et analyser les tendances économiques à venir sur le marché de l'emploi. Ce suivi et cette analyse devraient aboutir à soutenir les processus de restructuration, par le biais des politiques communautaires actuelles et à venir, ainsi que les fonds dont elles s'accompagnent.

8. Il est également important que les acteurs qui sont parties prenantes du processus de restructuration aient un accès plus large aux sources de financement, lesquelles devraient comprendre, en plus des subventions et des fonds européens disponibles, des instruments tels que les garanties bancaires, les garanties conjointes, les prêts et les microcrédits. La Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'investissement ont un grand rôle à jouer dans ce domaine.
9. Dans le même temps, le processus actuel de restructuration doit ouvrir la voie à une démarche de modernisation qui vise à instaurer une économie tournée vers l'avenir et fondée sur la connaissance et l'innovation. Cet objectif ne peut s'atteindre si l'on n'augmente pas l'investissement dans le capital humain, en améliorant l'éducation et en augmentant les connaissances. Pour ce faire, il est indispensable de procéder à des investissements efficaces et productifs sur le marché du travail régional ou local, qui sera ainsi en mesure de répondre anticipativement aux défis qui découlent du puissant processus de restructuration économique et sociale.
10. Étendre et augmenter le niveau d'investissement dans le capital humain et adapter l'éducation et la formation aux nouvelles exigences de qualification découlant du processus de restructuration qui a été enclenché implique des dépenses supplémentaires, qui, grâce à des mécanismes adaptés, devraient être assumées aussi bien par les entreprises et les instances publiques que par les personnes physiques. Il conviendrait de soutenir tout particulièrement les stratégies globales d'apprentissage qui fournissent les qualifications nécessaires dans une économie fondée sur la connaissance et l'innovation. Pour que ces évolutions s'effectuent de manière efficace, il est indispensable les régions et les villes échangent leurs expériences dans le domaine de l'éducation et de la formation, voire qu'elles nouent des collaborations en partenariat dans ce domaine.
11. Comme le montrent certains exemples, les efforts déployés en matière d'investissement dans le capital humain sont particulièrement importantes pour les processus de restructuration et de redynamisation des zones rurales. Ces mesures représentent la mission essentielle des organismes engagés dans une démarche de restructuration à l'échelon local. Les questions relatives à la mobilité professionnelle et économique, ainsi que l'adaptation de l'offre et de la demande sur le marché du travail à l'échelon local exercent une influence fondamentale sur la bonne marche des mécanismes de restructuration qui sont mis en œuvre. Pour arriver à promouvoir la mobilité des personnes qui sont à la recherche d'un emploi ou sont menacées par le chômage, notamment les travailleurs moins qualifiés, il y a lieu de fournir des services individualisés de recherche de travail, de stages professionnels et de formations grâce auxquelles les demandeurs d'emploi et les travailleurs qui risquent de devenir chômeurs

puissent avoir l'assurance d'adapter leurs compétences aux besoins du marché local de l'emploi. Cette observation s'applique dans une large mesure aux jeunes, qui éprouvent plus de difficultés à accéder au marché de l'emploi.

12. Les actions qui, s'inspirant des principes du programme européen pour la jeunesse, couvrent des domaines comme l'orientation professionnelle, l'aide à l'apprentissage complémentaire ou encore l'accès à des formations appropriées, constituent des facteurs qui favorisant un passage en souplesse du monde de l'éducation à celui du travail dans les zones rurales qui sont soumis à un processus de restructuration.
13. Il convient que ces actions aboutissent à enrayer le dépeuplement de ces régions, phénomène dangereux car il risque de priver les communautés locales rurales de leur capacité de fonctionnement en tant que communes, et un tel affaiblissement va de pair avec une perte de valeurs culturelles, de traditions ou de particularismes locaux et un danger de dégradation sur le plan hydrologique et géologique. Le moyen le plus efficace et opérant pour faire barrage à de telles évolutions consiste à engager des actions qui utilisent le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), le Fonds de cohésion et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Une approche intégrée de la restructuration des zones rurales assure - ou devrait assurer - un seuil minimum de possibilité d'accès aux services économiques d'intérêt général, dans le but d'attirer les entreprises et les travailleurs qualifiés et de limiter l'exode de leur population.
14. Nombreuses sont les zones qui, à la suite des processus de restructuration, sont de plus en plus tributaires du tourisme. Dans ce cas, l'approche intégrée à suivre dans la valorisation de leurs ressources naturelles et de leurs richesses culturelles doit être axée sur la qualité et avoir pour objectif principal de satisfaire les consommateurs. Un élément indispensable pour assurer le succès de ces processus consistera à développer la communication, en raccordant le territoire qui a fait l'objet d'une restructuration aux grands réseaux nationaux et européens, et à recourir aux nouvelles technologies, dont l'Internet à large bande pour leur connexion et leur communication au sens large.
15. Environ 60% de la population de l'UE habite dans des zones urbaines comptant plus de 50.000 habitants. C'est dans les villes et ces zones urbaines que l'on trouve la majeure partie des emplois, des entreprises, des écoles supérieures et des autres institutions de la vie économique et sociale. Il s'agit d'un espace qui concentre les ouvertures mais également les dangers. Outre des mesures relevant de l'économie stricto sensu, les processus de restructuration qui sont menés dans les villes européennes comportent également d'autres actions, qui concernent la réhabilitation urbaine, comprise au sens large du terme.
16. Comme le montre la pratique, c'est à la condition d'être globale que la solution apportée aux problèmes économiques, sociaux ou liés à l'aménagement du territoire produit les effets qui sont attendus par les habitants comme par les pouvoirs locaux et acceptés par l'UE. Dans les zones urbaines, il est plus facile de trouver les partenaires pour le processus de restructuration, lequel

n'a toutefois eu d'issue positive que s'il avait suivi la voie du maintien d'un partenariat public-privé, en exploitant des sources de financement différentes.

17. En tant que forces motrices pour leurs régions, les villes qui y gardent une place prépondérante, en raison, par exemple, de leur taille ou de leur histoire, ont adopté une stratégie de rénovation dans leur démarche. Grâce à leur situation, elles peuvent à présent soutenir les processus de restructuration dans tout leur environnement régional, tant par le partenariat direct que grâce à des organismes qu'elles abritent.
18. Les actions menées pour renforcer la compétitivité, promouvoir l'esprit d'entreprise, encourager l'innovation et développer les services ont permis de conserver ou d'attirer une main-d'œuvre très qualifiée. Il en est résulté une amélioration significative du niveau et de l'étendue des prestations offertes à la population. La planification, la conception et l'entretien adéquats des espaces urbains ont contribué à réduire la criminalité dans les villes et augmenté ainsi la convivialité des rues, parcs et aires de jeux. Un environnement urbain de haute qualité représente une condition sine qua non de l'efficacité d'un processus de restructuration, en ce qu'il offre la garantie de disposer de lieux attrayants pour travailler, vivre et investir.
19. Ainsi qu'il s'est avéré sur le terrain, les villes qui, dans leurs initiatives, ont pris pour principe de créer des grappes productives ont sensiblement accru leur degré de compétitivité. Les relations qui existent entre les zones urbaines et les zones rurales doivent être maintenues à un niveau approprié.

II. PROCÉDURE

Titre	"Facteurs de succès pour anticiper et accompagner les restructurations dans les villes et les régions"
Référence	
Base juridique	Article 265, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne
Base réglementaire	
Date de la saisine de la Commission	Lettre de la Commission européenne sollicitant l'élaboration d'un avis de prospective: 16 octobre 2006
Date de la décision du Président	20 novembre 2006
Commission compétente	Commission de la politique économique et sociale (ECOS)
Rapporteur	Witold Krochmal, bourgmestre de la ville et commune de Wołów (Pologne, UEN-AE)
Note d'analyse	23 février 2007
Examen en commission	30 mars 2007
Date de l'adoption en commission	28 et 29 juin 2007
Résultat du vote en commission	
Date de l'adoption en session plénière	10 et 11 octobre 2007
Avis antérieurs du Comité des régions	<p>Avis sur la communication de la Commission "Restructurations et emploi - Anticiper et accompagner les restructurations pour développer l'emploi: le rôle de l'Union européenne" CdR 148/2005 fin – COM(2005) 120 final¹</p> <p>Avis sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation CdR 137/2006 fin – COM(2006) 91 final</p>

¹

JO C 115 du 16 mai 2006, p. 27.